

Bulletin officiel n° 16 du 16 avril 2009

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 3-4-2009 (NOR : MENA0900269A)

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Nomination d'une autorité qualifiée de sécurité des systèmes d'information au sein de l'administration centrale

arrêté du 6-4-2009 (NOR : MENN0900265A)

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires aux grandes écoles (RLR : 470-1)

Admission des étudiants en C.P.G.E. - rentrée 2009

circulaire n° 2009-1005 du 24-3-2009 (NOR : ESRS0900124C)

Brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4a)

Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année de B.T.S.

note de service n° 2009-1007 du 31-3-2009 (NOR : ESRS0900128N)

Partenariat (RLR : 410-4)

Création de la fondation partenariale « Fondaterra »

arrêté du 10-2-2009 (NOR : ESRS0900163A)

Français langue étrangère (RLR : 435-4b)

Liste des centres de français langue étrangère ayant obtenu le label « Qualité français langue étrangère »

liste du 30-3-2009 (NOR : ESRS0900164K)

Personnels

Notation (RLR : 803-0)

Professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur - année 2008-2009

note de service n° 2009-1009 du 23-3-2009 (NOR : ESRH0900167N)

Concours (RLR : 716-0a)

Programme des épreuves des concours externes de recrutement des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale

arrêté du 6-3-2009 - J.O. du 25-3-2009 (NOR : ESRH0901428A)

Mouvement du personnel

Nomination

Correspondant d'un médiateur académique

arrêté du 14-4-2009 (NOR : MENB0900282A)

Nomination

Présidente du conseil d'administration du Palais de la découverte
arrêté du 9-4-2009 (NOR : ESRR0900170A)

Nominations

Conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
du Centre national de la recherche scientifique
arrêté du 27-3-2009 (NOR : ESRR0900169A)

Nomination

Élève à l'École normale supérieure de Cachan
arrêté du 16-3-2009 - J.O. du 2-4-2009 (NOR : ESRS0906465A)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA0900269A

RLR : 120-1

arrêté du 3-4-2009

MEN - ESR - SAAM A1

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987 mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2007-991 du 25-5-2007 ; D. n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 mod. ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

Article 1 - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DAF B3

Bureau de la comptabilité de l'enseignement supérieur

Au lieu de :

N...

Lire :

Philippe Carboni, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau à compter du 23 mars 2009

- DAF B4

Bureau du budget et de la comptabilité de la recherche

Au lieu de :

Philippe Carboni

Lire :

Marie-Béatrice Dhoury-Rousseau, attachée principale d'administration centrale au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, chef de bureau à compter du 23 mars 2009.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Nomination d'une autorité qualifiée de sécurité des systèmes d'information au sein de l'administration centrale

NOR : MENN0900265A

RLR : 120-1

arrêté du 6-4-2009

MEN - ESR - HFDS

Vu code de la défense, not. art. L. 1141-1 et art. R. 1143-1 à R. 1143-8 ; recommandation n° 901/DISSI/S.C.S.S.I. (S.G.D.N.)

Article 1 - Le secrétaire général est désigné « autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information » au sein de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 2 - L'autorité qualifiée est chargée de :

- définir une politique de sécurité des systèmes d'information en cohérence avec le schéma directeur des systèmes d'information du ministère ;
- faire élaborer une cartographie des informations et ressources vitales aux missions de l'administration centrale et une analyse de risques permettant d'apprécier l'impact en cas d'atteinte aux systèmes vitaux ;
- définir et mettre en place une organisation fonctionnelle de la sécurité des systèmes d'information ainsi qu'une chaîne d'alerte et de traitement d'incidents prenant en compte les aspects techniques, juridiques et de communication et l'organisation de la logistique d'une cellule ministérielle de crise ;
- s'assurer que les dispositions ministérielles et réglementaires sur la sécurité des systèmes d'information sont appliquées dans les différentes structures de l'administration centrale, conformément aux recommandations du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (H.F.D.S.) ;
- sensibiliser et prévoir la formation du personnel aux questions de sécurité.

Article 3 - L'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information peut se faire assister par un ou plusieurs responsables de la sécurité des systèmes d'information (R.S.S.I.) chargés notamment de participer à l'élaboration des référentiels de sécurité, à leur mise en œuvre et à leur suivi, et à l'animation de la sécurité des systèmes d'information.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,

Le directeur du Cabinet
Philippe Court

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur du Cabinet
Philippe Gillet

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires aux grandes écoles

Admission des étudiants en C.P.G.E. - rentrée 2009

NOR : ESRS0900124C

RLR : 470-1

circulaire n° 2009-1005 du 24-3-2009

ESR - DGESIP

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux chefs d'établissements

Dans la perspective de la prochaine rentrée universitaire, je souhaite rappeler les principes qui doivent présider à l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.), à l'admission en première année et au passage en seconde année, ainsi qu'au déroulement du cursus et à la poursuite ultérieure d'études.

I - L'ouverture sociale des C.P.G.E.

Au même titre que les autres filières de l'enseignement supérieur, les C.P.G.E. ont vocation à accueillir dans la diversité de leurs origines sociales tous les lycéens, dès lors que ceux-ci en ont la motivation et la capacité. À cet égard, il n'est pas acceptable que le taux de boursiers y soit durablement plus faible que dans les autres types de formation. C'est dans cet esprit que le Président de la République, dans son discours de Palaiseau du 17 décembre 2008, a fixé l'objectif de 25 % d'étudiants boursiers en C.P.G.E. à la rentrée 2009, puis de 30 % à la rentrée 2010. Ces objectifs sont fixés pour être atteints, dans chaque établissement et dans chaque type de grande filière de formation, scientifique, commerciale, littéraire, technologique.

Je n'ignore pas les efforts que les recteurs, les proviseurs et les équipes pédagogiques ont engagés depuis déjà plusieurs années pour lutter contre tous les obstacles qui brident les candidatures d'élèves issus de milieux modestes. C'est grâce à leur mobilisation que les C.P.G.E. accueillent cette année 23% de boursiers, contre 19,3 l'an passé et je tiens à souligner les progrès accomplis.

Il reste que les actions mises en œuvre pour une plus grande ouverture sociale des classes préparatoires doivent être poursuivies et amplifiées afin que ces dernières soient pleinement représentatives de la diversité. Devant les objectifs attendus et connus depuis 2006 la situation des établissements est très contrastée et les dispositions prises ou encore à prendre seront observées, à chaque phase de la procédure de recrutement, et accompagnées par une instance de pilotage national. Chaque situation d'établissement mérite un examen spécifique qui doit lui permettre de se donner les moyens de rejoindre les objectifs affichés et d'imaginer toutes les mesures propres ensuite à assurer la réussite des nouveaux étudiants accueillis. Ceci concerne aussi bien le volet pédagogique que le volet vie étudiante, internat, tutorat, ouverture culturelle, aides et financements d'entreprises... Ces éléments constitutifs de la conduite de l'établissement seront intégrés à la lettre de mission du chef d'établissement.

Les circulaires du 14 octobre 2008 et du 19 janvier 2009 consacrées respectivement à l'ouverture sociale des filières longues de l'enseignement supérieur et à l'ouverture sociale et la promotion de l'excellence par la création de « cordées de la réussite » doivent être impérieusement appliquées.

Les « cordées de la réussite » qui ont été labellisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le secrétariat d'État à la politique de la ville constituent un instrument important pour parvenir aux objectifs assignés et engagent les équipes pédagogiques à agir en amont des classes terminales.

Elles permettent, notamment par les partenariats qu'elles nouent entre les filières longues et les lycées sources situés dans les quartiers sensibles, de lever les obstacles psychologiques et culturels qui conduisent trop souvent les élèves issus de familles modestes à s'autocensurer, alors même qu'ils ont les

capacités requises pour s'engager dans des voies d'excellence. Cent trente lycées ayant des C.P.G.E. sont déjà engagés dans ces actions qui visent à élargir le vivier des élèves boursiers qui doivent, avec confiance et motivation, oser s'engager dans des études supérieures longues.

D'une façon générale, il est essentiel que les chefs d'établissement et les équipes enseignantes accompagnent avec un soin particulier ces élèves et leurs familles à toutes les étapes de leur démarche d'orientation. Il convient également de vérifier qu'ils formulent parallèlement une demande de bourses sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur, dont les critères d'éligibilité sont beaucoup plus larges que ceux des bourses de l'enseignement scolaire.

Par ailleurs, je vous informe que le dispositif Admission-Postbac adressera à tous les proviseurs des lycées d'accueil une liste récapitulative des candidats dans une C.P.G.E. de leur établissement avec d'une part, l'indication de la mention « boursiers » ou « non boursiers » de l'enseignement scolaire, d'autre part, les résultats de la simulation de demande de bourses de l'enseignement supérieur que chaque candidat aura été invité à faire dans le cadre de la procédure de préinscription.

Lorsqu'ils établiront le classement des dossiers des candidats en C.P.G.E., les chefs d'établissement et les équipes enseignantes des lycées d'accueil veilleront à :

- porter une attention particulière aux dossiers de ces élèves ;
- prévoir l'accompagnement adéquat, pouvant prendre la forme d'un tutorat pédagogique personnalisé ou comportant un appui sur le plan méthodologique comme sur le plan culturel ;
- rechercher une solution aux questions d'hébergement, que ce soit par le recours prioritaire à l'internat ou par une coopération renforcée avec les CROUS.

Un état précis devra être effectué dans chaque académie à l'issue de la prochaine rentrée, afin de mesurer la progression du pourcentage de boursiers en classes préparatoires.

II - L'admission en première année

Je rappelle tout d'abord que la procédure Admission-Postbac, désormais généralisée à la quasi-totalité des formations de première année de l'enseignement supérieur, permet l'expression de vœux multiples par les élèves et que ces derniers doivent être libres de toute pression.

Par ailleurs, je vous demande de veiller au respect des règles suivantes :

1 - Classement des candidats et liste d'attente

De façon générale, comme les années précédentes, les chefs d'établissements classeront l'ensemble des candidats aptes à suivre une scolarité en classes préparatoires même s'ils sont amenés à retenir à ce stade un nombre d'élèves bien supérieur au nombre de places offertes. La liste ainsi constituée permettra d'appeler les candidats au fur et à mesure des tours d'admission, jusqu'à saturation des capacités d'accueil.

2 - Appel des candidats

Si l'établissement d'accueil doit compléter les effectifs d'une formation, il convient qu'il appelle d'abord les candidats classés encore en liste d'attente, et non pas des élèves déjà affectés dans un autre établissement. Cette opération d'appel doit s'effectuer via l'application Admission-Postbac à l'initiative de l'établissement et exclusivement par cette voie.

3 - Procédure complémentaire

S'agissant des élèves, elle concerne soit les retardataires qui ne se sont pas inscrits avant le 20 mars dans le cadre de la procédure normale, soit les élèves, qui, inscrits dans le cadre de la procédure normale, n'ont reçu aucune proposition à l'issue des phases d'admission. J'appelle votre attention sur l'importance de cette procédure complémentaire pour attirer des bacheliers issus de familles modestes qui n'auraient pas déposé de candidatures dans le cadre de la procédure normale.

S'agissant des établissements, elle concerne exclusivement ceux d'entre eux qui, à l'issue des phases d'admission, ont encore des places disponibles dans les formations proposées et ont épuisé leur liste d'élèves classés. Tant que la liste des élèves classés pour une formation n'est pas épuisée, l'accès de l'établissement à la procédure complémentaire n'est pas possible.

III - Le passage en seconde année

La poursuite en seconde année de classe préparatoire aux grandes écoles a pu être, au cours des années précédentes, source de difficultés. Je rappelle que le maintien dans le même établissement est de règle pour tout étudiant admis en seconde année ou autorisé à redoubler. En effet, dans une filière sélective, un contrat implicite lie les étudiants et l'établissement qui les a sélectionnés. Celui-ci doit construire avec chacun d'entre eux un parcours personnalisé, qui ne saurait se traduire par des réorientations abusives.

Je ne peux admettre en particulier que des élèves qui ont accompli une première année soient livrés à eux mêmes pour trouver un nouvel établissement. Vous voudrez bien respecter l'ordre de priorité suivant pour l'affectation en seconde année :

- 1) Élèves ayant effectué leur première année dans l'établissement et admis en seconde année (toute clause imposée de changement de lycée étant à exclure).
- 2) Élèves admis à redoubler leur seconde année ayant effectué leur scolarité dans l'établissement, dans la limite des places disponibles (selon un nombre prévu conformément à l'expérience des années antérieures).
- 3) Élèves sollicitant un transfert, admis en seconde année dans une série non assurée dans leur établissement (selon le conventionnement entre lycées ou en fonction de la coordination pratiquée au niveau académique).
- 4) Élèves demandant leur transfert pour raisons familiales ou autres.

En tout état de cause, tout changement d'établissement d'un élève entre la première et la seconde année ou à tout autre moment, pour quelque raison que ce soit, doit impérativement être piloté par le chef de l'établissement d'origine, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1994, afin qu'une solution convenable soit proposée à chacun et que plusieurs places ne soient pas bloquées dans différents établissements.

IV - Le déroulement du cursus et la poursuite d'études

L'application du décret du 3 mai 2007 se traduit par la semestrialisation des études. Pour assurer l'équité de traitement de tous les étudiants, il convient de respecter les durées annuelles effectives et de ne donner un avis personnalisé qu'à la fin de chaque semestre.

Enfin, les candidats comme les étudiants de ces classes doivent être informés que les formations en classes préparatoires sont désormais inscrites dans le cursus conduisant au grade de licence et permettent la validation de crédits européens (E.C.T.S.), dans la limite de 60 pour la première année et de 120 pour un parcours complet. La délivrance à l'étudiant d'une attestation descriptive de son parcours de formation et la mention de crédits constituent un élément essentiel de sécurisation du parcours et, en facilitant la poursuite d'études, sont de nature à favoriser les candidatures en C.P.G.E. des élèves issus des milieux moins favorisés.

Je rappelle à cet égard que les lycées disposant de classes préparatoires aux grandes écoles et les universités sont invités à passer des conventions de coopération pédagogique. Afin d'assurer une équité de traitement des établissements ainsi que des dossiers des étudiants, il appartient à chacun des recteurs de coordonner les initiatives au sein de son académie.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur
Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

Brevet de technicien supérieur

Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année de B.T.S.

NOR : ESRS0900128N

RLR : 544-4a

note de service n° 2009-1007 du 31-3-2009

ESR - DGESIP

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; au directeur des services interacadémique des examens et concours ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; aux chefs d'établissements

L'arrêté du 16 novembre 2006 définissant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour les brevets de technicien supérieur paru au Journal officiel de la République française le 29 novembre 2006 prévoit que deux thèmes sont étudiés en deuxième année de B.T.S.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chacun des deux thèmes prévus pour la session 2010 sont présentés en annexe.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Patrick Hetzel

Annexe Thèmes

Thème n° 1 : Le détour

Problématique

À l'heure des autoroutes, des T.G.V., des G.P.S., et d'internet, le détour est vécu comme une perte de temps insupportable. Aller droit au but semble être une règle, une norme admise par tous. Pourtant, le détour est une modalité du voyage, de l'action, du raisonnement, du discours. Le détour, même au risque des pertes qu'il peut engendrer, apprend et enrichit. Il peut être un art de vivre.

Déplacement : Notre société a vu l'avènement du transport rapide, efficace, organisé. Et pourtant, jamais les touristes n'ont autant privilégié la lenteur et les chemins de traverse (randonnées, croisières, vacances en roulettes...) ni opté pour le détour de l'itinéraire bis et les découvertes qu'il permet.

Action : Notre société valorise, de même, le fait d'aller droit au but, et pour cela fait de la planification une des clés de la réussite. Pourtant, la stratégie (jeux de stratégie, tactique militaire, diplomatie, stratégie économique) repose souvent sur le détour, la feinte, l'esquive ; la réussite dépend aussi de l'ingéniosité et de la liberté de pensée.

Raisonnement : Notre société retient le plus souvent la phrase et l'image choc, la synthèse, le résumé, la conclusion qui laisse dans l'ombre le cheminement intellectuel. Pourtant la recherche scientifique, la démarche pédagogique, la réflexion philosophique se fondent toujours sur les détours du raisonnement par essais et corrections, associations, analogies, tâtonnements, explorations, laissant place à l'errance et à l'erreur.

Discours : À l'heure du mythe d'une communication immédiate et transparente, la société contraint toujours à des détours de langage (politesse, négociation, diplomatie), elle cultive l'argumentation indirecte (publicité, discours de séduction), elle continue à s'exprimer par les formes artistiques qui disent le monde de façon détournée. Tout discours est médiation.

Du déplacement d'un point à un autre au voyage par les chemins de traverse, de la digression à l'enrichissement de la réflexion, de la solution immédiate au cheminement de la pensée, du choix de la ligne droite à l'acceptation du tâtonnement, d'une communication directe et efficace au langage des codes sociaux, de la diplomatie, de l'art, le détour n'est-il pas une modalité essentielle de la construction de soi et du comportement humain ?

Indications bibliographiques

Littérature

Bouvier, « L'usage du monde »
Butor, « La Modification »
Cendrars, « Prose du transsibérien et de la petite Jeanne de France »
Diderot, « Jacques le Fataliste »
Dumas, « Le Comte de Monte-Cristo », en particulier, chapitre CXIII
Juliet, « Lambeaux », « L'inattendu »
Homère, « Odyssée »
Kerouac, « Sur la route »
Kundera, « La lenteur »
Laclos, « Les Liaisons dangereuses »
La Fontaine, « Fables », en particulier « Les deux pigeons », « Le lièvre et la tortue », « Le pouvoir des Fables »
Melville, « Moby Dick »
Modiano, « Rue des boutiques obscures »
Montaigne, « Essais », par exemple I, 23 ; I, 26 ; I, 50
Montesquieu, « Lettres persanes »
Platon, un dialogue philosophique (par exemple, « Criton », « République » livre II)
Rousseau, « Les Rêveries du promeneur solitaire », par exemple deuxième et sixième promenade
Contes proposant un parcours initiatique, en particulier Ch. Perrault, « Les Contes », « Le Petit Chaperon Rouge », « Griselidis »
Paraboles évangéliques
Roman policier privilégiant le détour comme construction du récit, par exemple, Th. Jonquet, « La bête et la belle », P. Bayard, « Qui a tué Roger Ackroyd ? »
Théâtre : comédies et tragédies mettant en jeu les détours du langage : « Phèdre », scène de l'aveu, « Les Femmes savantes, acte I, scène 4, « Le Misanthrope », acte I, acte IV, scène 3, « Le Jeu de l'amour et du hasard », « Cyrano de Bergerac » (scène de la déclaration)

Essais

Astolfi (J. P.), « L'erreur, un outil pour enseigner », E.S.F., 1997
Barthes, « Fragments d'un discours amoureux », 1977
Cailleux, Nodier, Taylor, « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France » (premier guide touristique français)
Caillois, Masson, « Bellone ou la pente de la guerre », particulièrement 1ère partie, « La guerre et le développement de l'État » (1963)
Chaliand (G.), « Anthologie mondiale de la stratégie », collection Bouquins (2001)
Deleuze (G.) et Guattari (F.), « Mille plateaux », en particulier « Rhizome » (1980)
Gould (Stephen Jay), « Darwin et les grandes énigmes de la vie » (Points Sciences 1984), en particulier « Prologue » (p. 9-15) et première partie, « La saga de Darwin » (p. 19-46)
Gould (St. J.), « Les quatre antilopes de l'Apocalypse » (le détour comme principe d'écriture de l'essai, p. 13-15, Seuil, 2000)
Roche (D.), « Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages », 2003
Anthologies du voyage, collection Bouquins (« Italies », « Le Voyage en Égypte », « Le Voyage en Russie »...)
« La Vitesse », ouvrage collectif (Baudrillard, Virilio...), Flammarion/Fondation Cartier (1991)

Films, documents iconographiques, bandes dessinées

« Alice dans les villes », W. Wenders, 1974
« Aprile », N. Moretti, 1998
« Babel », Inarritu, 2006
« De l'autre côté », F. Akin, 2007
« L'Esquive », A. Kechiche, 2004
« L'homme sans passé », A. Kaurismaki, 2002
« Little Miss Sunshine », J. Dayton et V. Faris, 2006
« My Blueberry nights », Wong Kar Wai, 2007
« Saint Germain ou la négociation », texte de Francis Walder (prix Goncourt 1958) et D.V.D., téléfilm de Gérard Corbiau, 2003
« Stalker », Tarkovski, 1979
« Westernne », M. Poirier, 1997
Séries télévisées policières, par exemple « Colombo » (R. Levinson et W. Link, 1968-2003)

Arcimboldo, œuvres, par exemple : « Hiver » ; « Printemps, Été » ; « Automne » (Musée du Louvre)
Escher, œuvres, par exemple : « Belveder » ; « House of stairs » ; « Relativity » ; « Up and down » (site <http://www.mcescher.com>)
Pignon Ernest (E), interventions artistiques dans les villes, par exemple : « Naples » I, II, III, IV (1988-1995)
Serra (R.), « La matière du temps », Musée Guggenheim de Bilbao

Sites

Association Déroutes et détours (publication d'une revue en ligne et de carnets de voyage littéraires ou non) : <http://www.deroutes.com/>
Carnets de voyage rédigés par des internautes globe-trotters : <http://www.odyssees.net/>
Fédération française de randonnée pédestre : <http://www.ffrandonnee.fr>
Guide du routard : www.routard.com/mag_dossiers
Institut Curie : www.curie.fr/fondation/musee/marie-pierre-curie.cfm/lang_fr.htm (biographie de Pierre et Marie Curie, histoire de leurs découvertes)
<http://education.france5.fr/index.cfm?espid=1&ObjId=16705&PagelId=83712> (les découvertes de Pierre et Marie Curie commentées par Pierre Gilles De Gennes)
http://fr.wikisource.org/wiki/Discours_du_transfert_des_cendres_de_Pierre_et_Marie_Curie_au_Pantheon (20 avril 1995)
Muller (Fr.), Sur la pensée par le détour, <http://francois.muller.free.fr/diversifier/DETOUR.htm>
Tomkiewicz (S.), directeur de recherche à l'INSERM, sur la pédagogie du détour, <http://www.iufm.unice.fr/application/spip/IMG/pedagogie-detour.pdf>

Mots clés

Domaine du voyage : déplacement, cheminement, errance, tours et détours, labyrinthe
Domaine du langage quotidien : en cours de route, vaut le détour, chemin de traverse, école buissonnière, aller droit au but, par monts et par vaux, tous les chemins mènent à Rome, tourner autour du pot, tirer des bords, itinéraire bis
Domaine de la temporalité : gain de temps, perte de temps, rapidité, rythme, vitesse, lenteur
Domaine de la pensée : rigueur, rectitude, cheminement, expérience, contournement, détour théorique, analogie, recherche, hasard
Domaine du discours : périphrase, ellipse, métaphore, digression, non-dit, langage de séduction, codes sociaux, langage diplomatique
Domaine de l'action : orientation, stratégie, jeux de stratégie, négociation, technologies de l'information et de la communication
Domaine de la réflexion philosophique : aléas, déterminisme, hasard, imprévu, liberté, programmation, prédestination

Thème n° 2 : Génération(s)

Problématique

« Génération grand bleu », « génération du baby boom », « nouvelle génération » ... , le terme « génération » parcourt les ondes, les articles de presse, les slogans publicitaires et politiques, où il est décliné sous toutes les formes.

Qu'est-ce qui définit une génération ? Une année de naissance, l'air du temps, un événement majeur ou marquant de l'Histoire, le partage de goûts, de modes, de références, de façons de parler ? Au temps du brouillage générationnel, quand s'estompent les frontières entre les âges, au temps des familles recomposées où les générations les plus diverses se côtoient, dans quelle mesure une tranche d'âge possède-t-elle encore des traits identitaires qui n'appartiennent qu'à elle ?

Qui définit une génération ? Les biologistes, les historiens, les sociologues, voire les publicitaires pour en faire un argument de vente ? Ou la génération qui précède pour parler de celle qui suit, pour la critiquer souvent parce qu'elle ne lui ressemble pas dans ses goûts, dans ses valeurs, dans ses engagements ? Ou la génération concernée pour se démarquer de celle qui la précède, et se définir dans l'immédiateté comme une génération particulière ? Ou les générations suivantes, quand la distance et la nostalgie entraînent la construction, après coup, du mythe d'une génération ?

Comment définir les liens entre les générations ? Les liens intergénérationnels s'inventent-ils de façon particulière aujourd'hui ? Les relations entre générations sont-elles nécessairement de l'ordre de l'opposition et du conflit ? N'y a-t-il pas aussi des liens de transmission, un souci de la génération qui suit à laquelle on a le devoir de transmettre un patrimoine, une histoire, une culture, une société bien organisée, un environnement bénéfique ? N'y a-t-il pas aussi des liens d'héritage, quand la mémoire, voire la faute des générations précédentes influe sur la vie des descendants ? Peut-on participer volontairement à la construction d'une nouvelle génération ?

Comment se situe-t-on par rapport à sa propre génération ? Y a-t-il une fatalité de la génération à laquelle on n'échapperait pas ? L'appartenance à une génération est-elle un confort ou un carcan ? Se sent-on appartenir à sa génération, ou bien préfère-t-on se marginaliser, sur un mode ludique, ironique ou sérieux ?

Qu'est-ce qui relève de l'individuel et du collectif dans l'identité d'une personne ? L'identité individuelle se construit-elle par rapport à sa génération, la génération de ses parents, une civilisation chargée d'une histoire longue de deux à trois mille ans ?

Indications bibliographiques

Ces indications ne constituent en aucun cas un programme de lectures. Elles proposent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et d'élaborer son projet pédagogique.

Littérature

Dino Buzzati, « Le K » : « Chasseurs de vieux »
Aimé Césaire, « Cahier d'un retour au pays natal »
Driss Chraïbi, « Succession ouverte », « La Civilisation, ma mère »
Pierre Corneille, « Horace »
Annie Ernaux, « La Place »
Laurent Gaudé, « La mort du roi Tsongor »
Sylvie Germain, « Magnus »
Bernard-Marie Koltès, « Retour au désert »
Roy Lewis, « Pourquoi j'ai mangé mon père »
Mauriac, « Le Nœud de vipères »
Molière, « Les Fourberies de Scapin », « L'École des femmes »
Toni Morrison, « Beloved »
Musset, « La Confession d'un enfant du siècle » (première partie, chapitres 1 et 2)
Philip Roth, « La Pastorale américaine »
Shakespeare, « Le Roi Lear »
Vallès, « Le Bachelier »
Vitrac, « Victor ou les enfants au pouvoir »

G. Brassens, « Le Boulevard du temps qui passe »
J. Brel, « Les Bourgeois »
Simple Plan, « Generation »
The Who, « My generation »

Essais

C. Attias-Donfut, « Sociologie des générations : l’empreinte du temps », PUF, 1988 ; « Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État, » Nathan, 1999
C. Baudelot et R. Establet, « Avoir 30 ans en 1968 et en 1998 » ; collection L’épreuve des faits, Le Seuil 2000
R. Barthes, « Mythologies », 1957
P. Bourdieu, « La Misère du monde », 1993, dont « Paysans Aveyronnais », « L’Émancipation », et « La Malédiction »
F. Cusset, « La Décennie ou le grand cauchemar des années 80 », La Découverte, « Cahiers libres », 2006
A. Dister, « La Beat generation, la révolution hallucinée », « Découvertes », Gallimard, 1997
« Famille et société, les solidarités entre générations », ministère de la Santé, La Documentation française, 2006
S. Freud, « Totem et tabou », 1913
K. Mannheim, « Le Problème des générations », 1928
B. Préal, « Le Choc des générations », La Découverte, 2000
F. de Singly, « Libres ensemble : l’individualisme dans la vie commune », Pocket, 2003
Revue « Sciences humaines », hors série n° 4, sept-nov 2006, « Une société face à sa jeunesse » et n° 193, mai 2008, « Qui sommes-nous ? les âges de la vie bouleversés »

Films, documents iconographiques, bandes dessinées

« De l’autre côté », F. Akin, 2007
« Les invasions barbares », D. Arcand, 2003
« Good bye Lénin ! », W. Becker, 2003
« Tanguy », E. Chatilliez, 2001
« La vie moderne », R. Depardon, 2008
« La graine et le mulot », A. Kechiche, 2007
« Persépolis », M. Satrapi et V. Paronnaud, 2007
« Paranoïd Park », G. Van Sant, 2007
« Les Témoins », A. Téchiné, 2007
« Les Plages », A. Varda, 2008

David, « Le serment des Horaces », 1784
Goya, « Saturne dévorant un de ses enfants » (1820-1823)
Gainsborough, « La famille Gravenor » (1754)
Greuze, « Le fils ingrat » (1777), « Le fils puni » (1778)
Frans Hals, « Famille dans un paysage » (1630-1635)
Louis Le Nain, « La famille heureuse » ou « Le retour du baptême » (1642)
Michel-Ange, « Plafond de la chapelle Sixtine », « La création de l’homme » (1508-1512)
Winterhalter, « La famille de la reine Victoria » (1846)

Robert Capa, « Mort d’un Républicain », 1936
Gilles Caron, « Daniel Cohn-Bendit », 1968
Walker Evans, « Bud Fields et sa famille en Alabama », 1935
Stuart Franklin, « Place Tian An Men », 1989
Korda, « Che Guevara », 1960
Thomas Struth, « The Smith family », 1989

Claire Brétécher, « Agrippine et l’ancêtre » (2007)
Lauzier, « Souvenirs d’un jeune homme » (1983)
Wolinski, « Sales Gosses » (1999)

Sites et documents internet, médias

INAG (l'Institut universitaire Âges et générations) <http://www.cours-inag.ch/fr/bienvenue/>

François de Singly : « Famille, première et deuxième modernité », U.T.L.S.

http://www.canalu.tv/canalu/producteurs/universite_de_tous_les_savoirs/dossier_programmes/les_conferences_de_l_annee_2005/la_famille_aujourd_hui/famille_premiere_et_deuxieme_modernite

Revue en ligne : « Label France » : n° 51 (2003) - dossier : « France : la nouvelle génération »

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/colonne-droite_16677/archives-label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf51-les-jeunes_10104/sommaire_11184/sommaire-no51-2003_21125.html

Retraite et société n° 35 « Conflits de générations ? » (2002) numéro en ligne ou à la Documentation française : <http://www.cnnav.fr/5etude/documentation/pdf/RS35.pdf>

Émission « Les maternelles » de France 5 - dossier sur le rôle des grands-parents :

<http://les-maternelles.france5.fr/index-fr.php?page=dossiers&dossier=1445>

« Un jour une photo : les années hippies », Paris Première en association avec Paris Match, émission hebdomadaire à partir de janvier 2009

Mots clés

Avenir - projet - passé - mémoire - souvenirs - histoire - musée - archives départementales

Transmission - succession - héritage - dette - tradition - filiation

Compagnonnage - société - collectivité - communauté

Conflit de générations - continuité - rupture - amour paternel - amour filial - crise d'adolescence

Ancêtre - descendant - hérédité - généalogie - famille - famille recomposée

Histoire individuelle - histoire collective - intégration - inconscient collectif

Modes - codes - références culturelles - film culte, chanson culte, livre culte, objet culte - lectures et relectures

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Création de la fondation partenariale « Fondaterra »

NOR : ESRS0900163A

RLR : 410-4

arrêté du 10-2-2009

ESR - DGES C2-4

Par arrêté du recteur de l'académie de Versailles en date du 10 février 2009, la création de la fondation partenariale dénommée « Fondaterra » est autorisée. Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Versailles.

Enseignement supérieur et recherche

Français langue étrangère

Liste des centres de français langue étrangère ayant obtenu le label « Qualité français langue étrangère »

NOR : ESRS0900164K

RLR : 435-4b

liste du 30-3-2009

ESR - DGESIP

Le décret n°2007-1831 du 24 décembre 2007 a créé un processus de labellisation des centres de français langue étrangère en France.

À ce jour et à ce titre, les centres suivants ont reçu le label « Qualité français langue étrangère » (en gras les centres nouvellement labellisés) :

- Académie des langues France Méditerranée - A.L.F.M.E.D. :

21, bis av. du Général de Gaulle, 66000 Perpignan

- Accord :

14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris

- Actilangue - École privée de langue française :

2, rue Alexis Mossa, 06000 Nice

- Alliance française de Bordeaux :

126, rue Abbé de l'Épée, 33000 Bordeaux

- Alliance française de Grenoble :

1, avenue Félix Viallet, 38000 Grenoble

- Alliance française de Lyon :

11, rue Pierre Bourdan, 69003 Lyon

- Alliance française Marseille-Provence :

310, rue du Paradis, 13008 Marseille

- Alliance française Paris Île-de-France - A.F. Paris :

101, boulevard Raspail, 75006 Paris

- Alliance française de Toulouse Midi-Pyrénées :

9, place du Capitole, 31000 Toulouse

- **Alliance française Strasbourg Europe :**

12, rue du Général Gouraud, 67000 Strasbourg

- Azurlingua :

47, rue Hérold, 06000 Nice

- Bordeaux language studies - B.L.S. :

42, rue Lafaurie de Monbadon, 33000 Bordeaux

- Cavilam - Centre d'approches vivantes des langues et des médias :

1, av. des Célestins, BP 2678, 03206 Vichy cedex 1

- **Centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues - CAREL :**

48, boulevard Franck Lamy, 17205 Royan cedex

- Centre de français langue étrangère - C.F.L.E. - Université de Poitiers :

95, avenue du Recteur Pineau, 86022 Poitiers

- Centre de français langue étrangère de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier - IAMM :

3191, route de Mende, 34090 Montpellier

- **Centre de langue française - C.E.L.A.F. - direction des relations internationales de l'enseignement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - C.C.I.P. :**
28, rue de l'Abbé Grégoire, 75279 Paris cedex 06

- Centre de linguistique appliquée de Besançon - C.L.A. - Université de Franche-Comté :
6, rue Gabriel Plançon, 25030 Besançon cedex

- Centre d'enseignement du français pour étrangers - C.E.F.E. - Université de Caen :
Annexe Vissol, BP 5186, 14032 Caen

- **Centre d'étude des langues - C.E.L. :**
52-74, rue Barthélémy de Laffemas, 26010 Valence

- Centre international d'Antibes - C.I.A., 38 :
boulevard d'Aguillon, 06600 Antibes

- Centre international de langue française d'Annecy - CILFA :
3, rue des Martyrs, 74940 Annecy-le-Vieux

- **Centre international d'études françaises - C.I.E.F. - Université Lumière Lyon II :**
16, quai Claude Bernard, 69365 Lyon cedex 07

- Centre international d'étude des langues de Brest - Ciel :
Rue du Gué Fleuri, BP 35, 29480 Le Relecq-Kerhuon

- Centre international d'études des langues - Ciel de Strasbourg - Pôle formation C.C.I. :
234, avenue de Colmar, 67021 Strasbourg cedex 1

- **Centre international rennais d'études de français pour étrangers - CIREFE, Université Rennes II :**
Place du Recteur Henri Le Moal, 35043 Rennes cedex

- Centre méditerranéen d'études françaises - C.M.E.F. :
Chemin des Oliviers, BP 38, 06320 Cap-d'Ail

- Centre privé de langues - Language studies international - L.S.I. :
350, rue Saint Honoré, 75001 Paris

- Centre universitaire de français langue étrangère - CUFLE - Université de La Rochelle :
Flash, 1, parvis F. Braudel, 17042 La Rochelle cedex 1

- Centre universitaire d'études françaises - CUEF - Université Stendhal Grenoble III :
BP 25, 38040 Grenoble cedex 9

- **CERAN Provence :**
825, avenue Léon Blum, 84310 Morières-lès-Avignon

- **CREA-langues S.A.R.L. :**
Monastère de Ségréès, route de Riez, 04360 Moustiers-Sainte-Marie

- **Département de l'enseignement du français à l'international - DEFI - Centre universitaire de F.L.E./**
Lille 3 :

Rue du Barreau, 59653 Villeneuve-d'Ascq cedex

- **École de langue française pour étrangers - E.L.F.E - établissement privé d'enseignement supérieur :**
8, villa Ballu, 75009 Paris

- École internationale de français pour étrangers - E.F. :
21, rue Meyerbeer, 06000 Nice

- École privée de français pour l'international - E.F.I. :
22, rue Rambuteau, 75003 Paris

- **École suisse de langues Lyon - E.S.L. :**
6, quai Jules-Courmont, 69002 Lyon

- Eurocentres Amboise Fondation - Centres européens langues et civilisations :
9, mail Saint Thomas, BP 214, 37402 Amboise cedex

- Eurocentres La Rochelle Fondation Centres européens langues et civilisations :
Avenue Michel Crépeau, 17024 La Rochelle cedex 1
- Eurocentres Paris - Fondation Centres européens langues et civilisations :
13, passage Dauphine, 75006 Paris
- **France langue Nice :**
22, avenue Notre Dame, 06000 Nice
- **France langue Paris :**
14, rue Léonard de Vinci, 75116 Paris
- French in Normandy - F.I.N. :
40, rue du Mail, 76100 Rouen
- **Institut français des Alpes - Ifalpes :**
Château de Boigne, 73017 Chambéry et 52, rue des Marquisats, 74000 Annecy
- **Institut de langue et de culture française - I.L.C.F. Lyon, Université catholique de Lyon :**
25, rue du Plat, 69288 Lyon cedex 02
- **Institut de langue et de culture française - Institut catholique de Paris - I.L.C.F. :**
21, rue d'Assas, 75270 Paris cedex 06
- Institut de Touraine - I.E.F.T. :
1, rue de la Grandière, BP 2047, 37020 Tours cedex 1
- Institut d'études françaises pour étrangers - I.E.F.E. - Université Paul-Valéry Montpellier III :
Route de Mende, 34190 Montpellier
- Institut d'études françaises pour étudiants étrangers - I.E.F.E. - Université de Pau et des Pays de l'Adour :
Université de Pau et Pays de l'Adour, U.F.R. des lettres, BP 1160, 64013 Pau cedex
- **Institut de français - Université d'Orléans :**
BP 46527, 45065 Orléans cedex 2
- Institut de français langue étrangère - I.F.L.E. :
33, chemin du Pérouzet, 74165 Collonges-sous-Salève
- Institut de recherche et de formation en français langue étrangère - I.R.F.F.L.E. - Université de Nantes :
Chemin de la Censive du Tertre, 44312 Nantes cedex 3
- Institut international d'études françaises I.I.E.F. - Université Marc-Bloch de Strasbourg :
22, rue René Descartes, BP 80010, 67084 Strasbourg cedex
- Institut international de Rambouillet :
48, rue Georges Lenotre, 78120 Rambouillet
- Institut linguistique du Peyrou - I.L.P. :
3, rue Auguste Comte, 34000 Montpellier
- Institut lyonnais pour la diffusion de la langue et de la culture françaises - ILDIF :
9, avenue Leclerc, 69007 Lyon
- **Institut national des sciences appliquées - INSA :**
Domaine scientifique de la Doua, bâtiment des Humanités, 1, rue des Humanités,
69621 Villeurbanne cedex
- Institut savoisien d'études françaises pour étrangers - I.S.E.F.E. :
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104, 73011 Chambéry cedex
- **Institut universitaire de langue et de culture françaises, Institut catholique de Toulouse :**
31, rue de la Fonderie, BP 7012, 31068 Toulouse cedex 7
- I.S. Aix-en-Provence :
9, cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence
- Millefeuille Provence - centre résidentiel de français :
Château Correnson, 30150 Saint-Geniès-de-Comolas

- Rencontre internationale :**Forum ville active, 32, rue Robert Mallet-Stevens, 30900 Nîmes****- Université Blaise Pascal, service universitaire des étudiants étrangers - S.U.E.E. :****34, avenue Carnot, 63000 Clermont Ferrand****- Université d'Avignon et des pays de Vaucluse - Centre universitaire d'études françaises d'Avignon - CUEFA :**

74, rue Louis Pasteur, 84029 Avignon cedex 1

- Université de Nice-Sophia Antipolis, Institut des langues, Centre universitaire d'études en français langue étrangère - C.U.E.F.L.E. :**98, boulevard Édouard Herriot, 06204 Nice cedex 3****- Université de Perpignan Via Domitia - Centre universitaire d'études françaises - C.U.E.F :**

52, avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan

- Université de Tours François Rabelais - Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers - C.U.E.F.E.E. :

8 bis, rue Fromont, 37041 Tours cedex

Personnels

Notation

Professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur - année 2008-2009

NOR : ESRH0900167N

RLR : 803-0

note de service n° 2009-1009 du 23-3-2009

ESR - DGRH B2-3

Réf. : D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod.

Texte adressé aux présidentes et présidents d'université ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs des grands établissements ; aux directrices et directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancellières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs d'académie

Les dispositions statutaires relatives à la notation des professeurs agrégés prévoient que les personnels de ce corps affectés dans l'enseignement supérieur font l'objet annuellement d'une notation arrêtée par le ministre selon une cotation de 0 à 100 sur la proposition du chef d'établissement auprès duquel le professeur exerce ses fonctions.

I - Personnels concernés par cette procédure de notation

La présente note de service a pour objet d'indiquer la procédure à suivre pour la notation des professeurs agrégés affectés sur un emploi de second degré qui exercent dans l'enseignement supérieur. Elle reconduit le dispositif des années précédentes avec l'application informatique « NOTASUP ».

Seuls les personnels enseignants ayant fait l'objet préalablement d'un arrêté d'affectation dans votre établissement doivent être notés.

Sont donc exclus de la présente procédure :

- les personnels détachés ATER ou moniteurs ;
- les professeurs agrégés ayant une affectation rectorale, qui exercent à titre exceptionnel dans votre établissement, mais qui relèvent de la gestion du second degré ;
- les enseignants exerçant en service partagé.

En revanche, doivent être notés par vos soins sur « NOTASUP » :

- les personnels enseignants préalablement affectés dans votre établissement mais dans une situation particulière, dès lors qu'ils sont statutairement considérés comme étant en activité. Il s'agit de tous les personnels bénéficiant d'un congé (congé maladie, congé de maternité, congé parental...)
- ceux qui ont fait l'objet d'une affectation dans l'intérêt du service la première année ;
- enfin, parmi les professeurs stagiaires, seuls les professeurs agrégés stagiaires issus du corps des professeurs certifiés, donc susceptibles d'être promus l'année de leur reclassement, doivent faire l'objet d'une notation.

II - Principes d'établissement de la notation

Il est rappelé que la notation des professeurs agrégés affectés dans l'enseignement supérieur est annuelle et que la jurisprudence constante de la juridiction administrative établit l'absence de droit acquis au maintien ou à la progression de la note annuelle.

Votre proposition de notation doit obéir à ce principe et résulter de l'appréciation effective que vous portez sur la manière de servir de l'enseignant au cours de l'année de référence.

Je vous invite à inscrire vos propositions de notation dans le cadre défini par la grille nationale de notation indiquée ci-après. Cette grille comporte une note minimale et une note maximale indicative pour chaque échelon.

Comme les années précédentes, vos propositions de notes et vos appréciations devront être saisies sur l'application informatique « NOTASUP » mise à votre disposition, en respectant les **cinq étapes** du calendrier suivant :



Étape n°1

À partir du **15 avril 2009**, l'application informatique « NOTASUP » sera ouverte et vous permettra dans un premier temps de **vérifier la population des professeurs agrégés** affectés dans l'établissement afin qu'elle soit mise en conformité avec le fichier central.

Vous pourrez ainsi correspondre avec les gestionnaires du bureau DGRH B2-3 qui corrigeront s'il y a lieu toutes données que vous jugerez utiles (changement d'état civil, erreur d'échelon, enseignant non enregistré, etc.).

Il vous appartiendra en parallèle de notifier au rectorat les corrections à apporter à la base académique.

Étape n°2

Une fois ces vérifications faites, vous pourrez éditer à partir de l'application informatique **les fiches individuelles de proposition de notation** sur lesquelles vous pourrez indiquer la note proposée pour l'enseignant ainsi que vos appréciations sur sa manière de servir.

Étape n°3

L'application informatique vous permettra de **saisir vos propositions de notes** (voir infra III) inscrites sur ces fiches jusqu'au **28 mai 2009, délai de rigueur**.

Étape n°4

Le ministère procédera à la vérification de la saisie des propositions de notes et fixera la note définitive.

Étape n°5

Enfin, vous serez autorisés à exécuter l'édition des avis définitifs de notation à partir du **10 juin 2009**. Cette opération se fera par le biais de l'application informatique (voir infra III).

Pour une application équilibrée et efficace de l'exercice de notation, j'appelle votre attention sur les recommandations suivantes :

- l'attribution dès la première année de la note maximale peut être envisageable mais doit rester l'exception ;
- la notation doit être impérativement en adéquation avec l'appréciation portée sur la fiche. À cet égard, il convient de veiller à éviter les formules neutres, purement descriptives des tâches, qui ne rendent pas compte de la manière effective de servir de l'enseignant ;

- il demeure possible de proposer, à titre tout à fait exceptionnel et pour un enseignant particulièrement méritant, une note supérieure à la fourchette maximale de l'échelon. Celle-ci doit être alors formulée dans un rapport distinct, et obligatoirement motivée par un avis circonstancié. En parallèle du rapport, vous veillerez à saisir sur l'application la note maximale autorisée pour l'échelon considéré.

Cette proposition, accompagnée du rapport corrélatif, doit être soumise pour examen au ministère (bureau DGRH B2-3) avant le 28 mai 2009, en vue de la fixation de la note ministérielle définitive.

- toute baisse de note par rapport à l'année précédente devra obligatoirement faire l'objet d'un rapport circonstancié.

Grille nationale de notation

Professeurs agrégés de classe normale		
Échelon	Note minimale	Note maximale
1, 2, 3	74	82
4	74	85
5	77	87
6	79	89
7	81	91
8	84	93
9	86	95
10	89	97
11	91	100

Grille nationale de notation

Professeurs agrégés hors classe		
Échelon	Note minimale	Note maximale
1	82,5	92
2	85,5	94
3	86,5	95
4	88,5	97
5	91	100
6	93	100

III - Propositions de notation et notation ministérielle définitive

Chaque enseignant pourra recevoir, à sa demande, une copie de la fiche de proposition de note que vous aurez établie.

Après la saisie des propositions de notation et l'attribution de la note définitive par le ministère, vous éditez à partir de l'application « NOTASUP » les **avis définitifs de notation** que vous communiquerez aux intéressés.

Un exemplaire de la fiche individuelle de proposition de note et de l'avis définitif de notation de l'enseignant sera conservé par vos services. Un autre exemplaire de ces documents, datés et signés par les intéressés, sera transmis au rectorat pour le **31 juillet 2009**.

Il est rappelé que la signature de la note par l'enseignant ne constitue pas une validation de celle-ci mais atteste seulement que l'intéressé en a pris connaissance.

Pour les professeurs agrégés nouvellement affectés dans votre établissement en provenance d'une autre académie, vous veillerez à communiquer au rectorat concerné les pièces nécessaires à la constitution du dossier de l'intéressé (dernier arrêté de promotion, notation éventuelle...).

En cas de contestation de la note par l'enseignant, les demandes de révision de note seront adressées au ministère afin d'être examinées par la commission administrative paritaire nationale des professeurs agrégés.

Les demandes de révisions de notes, accompagnées de la fiche de notation de l'année précédente (2007-2008), de la fiche individuelle de proposition et de l'avis définitif de notation 2008-2009, doivent être transmises au bureau DGRH B2-3 (72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13) **avant le 15 octobre 2009** date limite en double exemplaire :

- un exemplaire sous couvert de la voie hiérarchique, revêtu d'un avis circonstancié de la part du chef d'établissement ;
- et un autre exemplaire adressé directement au ministère par l'enseignant.

Il ne sera pas donné suite aux demandes de révision de note transmises directement au ministère sans passer par la voie hiérarchique.

IV - Notation et changement d'échelon

Je vous rappelle que les enseignants sont promus en fonction de la note qu'ils détenaient durant l'année précédente et qu'il n'y a qu'une seule campagne de notation dans l'année. Il convient donc de prendre en compte la situation la plus à jour possible pour la notation. Pour l'exercice 2008-2009, vous veillerez donc à fonder votre notation sur l'échelon acquis par l'enseignant à la date du 31 août 2009.

À ce titre, les enseignants ayant changé ou qui changeront d'échelon au cours de la campagne d'avancement 2008-2009 (changement d'échelon prononcé entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009) ont vocation à être notés au regard de leur nouvel échelon.

La note arrêtée au titre de l'année scolaire 2008-2009 sera prise en compte lors de la campagne d'avancement d'échelon 2009-2010 (changements d'échelon entre le 1-9-2009 et le 31-8-2010).

V - Calendrier (rappel simplifié des opérations de gestion)

L'ensemble des actes de gestion de la carrière des professeurs agrégés prenant en compte la notation qu'ils détiennent, il est nécessaire que le calendrier ci-après **soit respecté strictement** pour réaliser en temps utile les avancements 2009-2010 :

Du 15 avril au 30 juin 2009 :

Ouverture de l'application **NOTASUP**

Rappel des opérations à mener :

1. Mise en conformité des fichiers des établissements avec le fichier central « NOTASUP » (**du 15 avril au 28 mai 2009**)
2. Édition des fiches individuelles de proposition de note et établissement de la proposition de notation
3. Saisie des propositions de notes dans l'application informatique **jusqu'au 28 mai 2009**
4. Fixation des notes définitives par le ministère
5. Autorisation d'édition des avis définitifs de notes par les établissements (**à compter du 10 juin 2009**)

Jusqu'au 31 juillet 2009 :

Envoi au rectorat des fiches de proposition et des avis de notation datés et signés par les intéressés

Jusqu'au 15 octobre 2009 :

Envoi au ministère (bureau DGRH B2-3) des demandes de révision de note en double exemplaire (fiche de proposition + avis de notation contesté + avis de notation de l'année N-1)

La communication des notes définitives à mesdames et messieurs les recteurs et vice-recteurs d'académie sera effectuée dans le cadre du dispositif E.P.P. et selon le calendrier relatif aux transmissions des notes des enseignants à gestion nationale.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ces dispositions de façon à assurer dans de bonnes conditions l'avancement d'échelon pour l'année 2009-2010.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Thierry Le Goff

Personnels**Concours**

Programme des épreuves des concours externes de recrutement des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale

NOR : ESRH0901428A

RLR : 716-0a

arrêté du 6-3-2009 - J.O. du 25-3-2009

ESR - DGRHC1-2 / BCF

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 1-2-2002 mod. ; A. du 26-4-2002 mod. ; A. du 18-6-2002 mod.

Article 1 - Au premier alinéa de l'article 8 de l'arrêté du 18 juin 2002 susvisé, les mots : « gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (BAP I) » sont **remplacés** par les mots : « Gestion et pilotage (BAP J) ».

Article 2 - Les annexes I1, I2 et I3 prévues à l'article 8 du même arrêté sont respectivement **remplacées** par les annexes J1, J2 et J3 du présent arrêté.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 2009

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique

et du directeur adjoint au directeur général,

Le sous-directeur

Grégoire Parmentier

Annexe J1**Recrutement des assistants ingénieurs****J1.1 Assistant en gestion administrative****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- Organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 L'environnement économique et social

- Travail et emploi.
- Rôle économique et social des pouvoirs publics.
- Ouverture internationale et mondialisation.
- L'Union européenne : institutions, aspects interculturels, éducation, formation recherche.

1.3 Notions de droit administratif et de finances publiques

- L'organisation administrative :
 - . L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics.
- Les actes de l'administration.
- La juridiction administrative.
- Les fonctions publiques.
- Le budget de l'État.
- Principes généraux de la comptabilité publique.

1.4 La communication professionnelle

- Techniques d'expression écrite et orale.
- Les technologies de l'information et de la communication.

1.5 Principes d'organisation et de gestion

- La gestion de projet - Planification des activités.
- Les ressources logicielles.
- Le traitement de l'information et de la documentation.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 Connaissance des règles et des techniques de gestion budgétaire et comptable.****2.2 Conduite de projet**

- Prise en compte des divers aspects techniques, économiques, organisationnels, logistiques.

2.3 Principes de gestion des ressources humaines

- Statuts, emplois, qualifications, compétences.

2.4 Communication professionnelle

- Accueil, information et orientation - relations publiques.
- Conception, organisation et suivi d'événements.
- Communication en langue étrangère.

2.5 L'enseignement supérieur et la recherche

- Autorités et organes administratifs.
- Organisation et administration de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Valorisation de la recherche.

2.6 Notions juridiques sur la propriété industrielle, la propriété intellectuelle (licence, brevet, contrats...)**2.7 Techniques documentaires et de diffusion de l'information scientifique et technique****J1.2 Assistant en gestion des ressources humaines****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- Organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 L'environnement économique et social

- Histoire des faits et de la pensée économique.
- Travail et emploi.
- Rôle économique et social des pouvoirs publics.
- Ouverture internationale et mondialisation.

1.3 Notions de droit administratif et de finances publiques

- L'organisation administrative :
 - . L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics.
- Les actes de l'administration.
- La juridiction administrative.
- Les fonctions publiques.
- Le budget de l'État.
- Principes généraux de la comptabilité publique.

1.4 La communication professionnelle

- Techniques d'expression écrite et orale.
- Les technologies de l'information et de la communication.

1.5 Principes d'organisation et de gestion

- La gestion de projet - Planification des activités.
- Les ressources logicielles.
- Le traitement de l'information et de la documentation.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 Les principes généraux de droit administratif et de droit du travail**

- Les droits et les obligations des fonctionnaires et le statut de la fonction publique d'État.
- La hiérarchie des normes (constitution, normes internationales et européennes, loi, décret, arrêté, circulaire, ...).
- Les règles relatives à l'acte administratif (délégations de compétences, accès aux documents administratifs...).
- Notions générales sur les contrats de travail (de droit public et de droit privé).

2.2 La gestion des ressources humaines

- La gestion des emplois, des postes et des personnes. Métiers et compétences...
- Le recrutement : concours, contrats...
- Notions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- La formation : l'analyse des besoins de formation, le plan de formation et la gestion de dispositifs de formation, le conseil en formation.
- Les outils de pilotage: tableaux de bord, entretiens professionnels, bilan social...

2.3 Les relations individuelles et collectives de travail

- La représentation des salariés, les instances paritaires, etc.
- La prévention des risques professionnels.
- L'organisation du travail.
- Connaissances en sociologie des organisations.
- Techniques de management.

J1.3 Assistant en ingénierie de formation continue**1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- Organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 L'environnement économique et social

- Travail et emploi.
- Rôle économique et social des pouvoirs publics.
- Ouverture internationale et mondialisation.

1.3 Notions de droit administratif et de finances publiques

- L'organisation administrative :
 - . L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics.
- Les actes de l'administration.
- La juridiction administrative.
- Les fonctions publiques.
- Le budget de l'État.
- Principes généraux de la comptabilité publique.

1.4 La communication professionnelle

- Techniques d'expression écrite et orale.
- Les technologies de l'information et de la communication.

1.5 Principes d'organisation et de gestion

- La gestion de projet - Planification des activités.
- Les ressources logicielles.
- Le traitement de l'information et de la documentation.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 Les apports de la sociologie et de la psychologie à la formation des adultes****2.2 Le système français de la formation professionnelle continue****2.3 Les acteurs et les pratiques professionnelles de la formation continue****2.4 Les principes de l'ingénierie de formation et de la conduite de projet****2.5 L'organisation et la gestion de la formation continue, suivi administratif et financier****2.6 Connaissance des méthodes pédagogiques et des technologies éducatives****2.7 Les méthodes de collecte et de traitement de données****2.8 L'accompagnement des publics de la formation, accueil, conseil, validation des acquis****J1.4 Assistant d'orientation et d'insertion professionnelle****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français :**

Organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les missions des universités.

La mobilité nationale et internationale dans l'enseignement supérieur.

1.2 Notions de droit administratif et de finances publiques

L'organisation administrative de L'État.

Principes généraux de la comptabilité publique.

1.3 Principes d'organisation et de gestion

La gestion de projet - Planification des activités.

Le traitement de l'information et de la documentation.

Les outils de bureautique et logiciels spécifiques.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 Les grandes questions d'actualité économique et sociale concernant la formation et l'emploi****2.2 Les publics, les problématiques et les modes d'accompagnement****2.3 Les acteurs, partenaires, réseaux et pratiques professionnelles de la formation initiale et continue****2.4 Le monde professionnel, les entreprises et les fonctions publiques (types d'entreprises, notions de gestion des emplois et des compétences, modes de recrutement, marché de l'emploi...)****2.5 Les principes de l'ingénierie de formation, les méthodes pédagogiques et les technologies éducatives applicables à l'orientation et l'insertion professionnelle****2.6 Les principes de gestion d'une documentation spécifique****2.7 La communication et la diffusion de l'information : supports média, multimédia, évènementiel (salons, conférences...)****2.8 Les méthodes de collecte et de traitement de données (évaluations quantitatives et qualitatives)****2.9 La communication en anglais****J1.5 Assistant en gestion financière et comptable****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- Organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

1.2 L'environnement économique et social

- Histoire des faits et de la pensée économique.

- Travail et emploi.

- Rôle économique et social des pouvoirs publics.

- Ouverture internationale et mondialisation.

1.3 Notions de droit administratif et de finances publiques

- L'organisation administrative :
 - . L'État, les collectivités territoriales, les établissements publics.
- Les actes de l'administration.
- La juridiction administrative.
- Les fonctions publiques.
- Le budget de l'État.
- Principes généraux de la comptabilité publique.

1.4 La communication professionnelle

- Techniques d'expression écrite et orale.
- Les technologies de l'information et de la communication.

1.5 Principes d'organisation et de gestion

- La gestion de projet - Planification des activités.
- Les ressources logicielles.
- Le traitement de l'information et de la documentation.

2 - Connaissances spécifiques**2.1** Le budget de l'État

- Les principes traditionnels du droit budgétaire.
- Le contenu du budget de l'État.
- La préparation du budget.
- Loi de Finances, collectifs budgétaires, loi de règlement.
- L'exécution du budget:
 - . les agents d'exécution : ordonnateurs et comptables : attributions, obligations, responsabilité ;
 - . les procédures d'exécution des dépenses, les procédures d'exécution des recettes.
- Le contrôle de l'exécution du budget: les contrôles administratifs, les contrôles juridictionnels.

2.2 Le trésor public

- Organisation, attributions et rôle.

2.3 La réglementation des marchés publics**2.4** Comptabilité publique

Les principes généraux de la comptabilité publique et des établissements publics administratifs.
Le plan comptable général.

2.5 La procédure budgétaire et le régime financier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Annexe J2**Recrutement des techniciens de recherche et de formation****J2.1 Technicien en gestion administrative****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2. L'organisation administrative de la France.

- L'administration de l'État : administration centrale, les services extérieurs.

- Les différents types de services publics : établissement public, entreprise publique.

- Les collectivités territoriales : la région, le département, la commune.

- Déconcentration et décentralisation.

- L'organisation et la compétence administrative, le conseil d'État, les tribunaux administratifs.

- Le budget de l'État : préparation, présentation, vote.

- Principes généraux de la comptabilité publique.

- Ordonnateurs et comptables.

- Procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

1.3 La Communauté européenne

- La construction européenne, les organes, leurs attributions, les actes.

1.4 Le poste de travail informatique et bureautique

- Les ressources logicielles.

1.5 La communication professionnelle

- Les techniques d'expression écrite et orale.

- Les technologies de l'information et de la communication.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 Les techniques d'accueil et d'information****2.2 Les opérations courantes de comptabilité****2.3 Les techniques de gestion de l'information et de la documentation scientifique****2.4 L'organisation des activités - les techniques administratives****2.5 L'environnement professionnel - le droit du travail et le droit social dans le cadre de la fonction publique****2.6 Notions de gestion des ressources humaines****2.7 La communication en anglais****J2.2 Gestionnaire des ressources humaines****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 Les principes généraux de la comptabilité publique

- Les opérations courantes de comptabilité.

1.3 Les techniques de gestion de l'information et de la documentation**1.4 Les outils de bureautique et logiciels spécifiques****1.5 La collecte et le traitement de données****1.6 Les techniques d'accueil et d'information des publics****2 - Connaissances spécifiques****2.1 Les principes généraux de droit administratif et de droit du travail**

- Les droits et les obligations des fonctionnaires et le statut de la fonction publique d'État.

- Les règles relatives à l'acte administratif (délégations de compétences, accès aux documents administratifs...).

- Notions générales sur les contrats de travail (de droit public et de droit privé).

- Notions générales sur les outils d'analyse budgétaire : indicateurs, tableaux de bords...

- Notions générales en matière de réglementation et d'organisation du système de formation professionnelle des agents de l'État.

2.2 La gestion des ressources humaines

- Les procédures de gestion (recrutement, concours, mobilité, formation, congés...).

- La gestion de la paie.

- Les dispositifs de formation et d'orientation (bilan, VAE, congés de formation, EAD...).

2.3 Les relations individuelles et collectives de travail

La représentation des salariés, les instances paritaires (CTP, CPE)

La prévention des risques professionnels et le CHS.

J2.3 Technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle**1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 Les principes généraux de la comptabilité publique

- Les opérations courantes de comptabilité.

1.3 Les techniques de gestion de l'information et de la documentation**1.4 Les outils de bureautique et logiciels spécifiques****1.5 La collecte et le traitement de données****1.6 Les techniques d'accueil et d'information des publics****2 - Connaissances spécifiques****2.1 Les grandes questions d'actualité économique et sociale concernant la formation et l'emploi****2.2 L'environnement professionnel**

- Les partenaires et réseaux de la formation initiale, continue et de l'emploi.

- Les publics accueillis dans les universités et leurs besoins,

- L'organisation du monde professionnel et des entreprises.

- Le droit de la Formation Continue et du travail (contrats...).

- Les programmes de mobilité (nationaux et européens).

2.3 Les techniques et supports de communication : supports médias, multimédias et évènementiel**J2.4 Gestionnaire financier et comptable****1 - Connaissances de base****1.1 Le système éducatif français**

- L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2 L'organisation administrative de la France

- L'administration de l'État : administration centrale, les services extérieurs.

- Les différents types de services publics : établissement public, entreprise publique.

- Les collectivités territoriales : la région, le département, la commune.

- Déconcentration et décentralisation.

- L'organisation et la compétence administrative, le conseil d'État, les tribunaux administratifs.

- Le budget de l'État : préparation, présentation, vote.

- Principes généraux de la comptabilité publique.

- Ordonnateurs et comptables.

- Procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

1.3 La Communauté européenne

- La construction européenne, les organes, leurs attributions, les actes.

1.4 Le poste de travail informatique et bureautique

- Les ressources logicielles.

1.5 La communication professionnelle

- Les techniques d'expression écrite et orale.

- Les technologies de l'information et de la communication.

2 - Connaissances spécifiques**2.1 La procédure budgétaire et le régime financier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche****2.2 Les opérations courantes de comptabilité du comptable****2.3 Les opérations courantes de la comptabilité de l'ordonnateur****2.4 Les opérations courantes du régisseur****2.5 Notions générales sur les marchés publics****2.6 Notions générales sur les outils d'analyse budgétaire : indicateurs, tableaux de bords...****2.7 Notions de base sur la fiscalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (TVA...)****2.8 La communication en anglais**

Annexe J3**Recrutement des adjoints techniques de recherche et de formation****J3.1 Adjoint en gestion administrative****1 - Connaissances de base**

- 1.1 L'enseignement supérieur et la recherche
- 1.2 L'organisation administrative de la France
- 1.3 Les techniques d'expression écrite
- 1.4 Le poste de travail informatique et bureautique, les logiciels courants

2 - Connaissances spécifiques

- 2.1 Les techniques courantes de gestion administrative : le classement, la circulation des informations...
- 2.2 La communication professionnelle, les modes de communication électronique
- 2.3 Les opérations courantes de comptabilité
- 2.4 La gestion matérielle
- 2.5 Les pratiques de l'accueil et de l'information

Mouvement du personnel

Nomination

Correspondant d'un médiateur académique

NOR : MENB0900282A
arrêté du 14-4-2009
MEN - BDC

Vu L. n° 2007-1199 du 10-8-2007, art. 40 ; D. n° 98-1082 du 1-12-1998, not.art. 3 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ;
A. du 18-9-2008 nommant Bernard Thomas médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Article 1 - Alain Galan est nommé correspondant académique de l'académie de Lille à compter du 15 avril 2009.

Article 2 - Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 14 avril 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Bernard Thomas

Mouvement du personnel

Nomination

Présidente du conseil d'administration du Palais de la découverte

NOR : ESRR0900170A
arrêté du 9-4-2009
ESR - DGRI/SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 9 avril 2009, Claudie Haigneré est nommée présidente du conseil d'administration du Palais de la découverte, en remplacement de Catherine Bréchnac, démissionnaire.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique

NOR : ESRR0900169A
arrêté du 27-3-2009
ESR - DGR/SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 27 mars 2009, sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique :

Après avis du directeur général du Centre national de la recherche scientifique :

- Elena Aprile ;
- Daniel Bloch ;
- Hubert Flocard ;
- Hugh Elliot Montgomery ;
- Olivier Sorlin ;
- William George Stirling.

En qualité de membres du Conseil national des universités :

- Pietr Antilogus ;
- Suzanne Gascon-Shotkin.

Mouvement du personnel

Nomination

Élève à l'École normale supérieure de Cachan

NOR : ESR0906465A

arrêté du 16-3-2009 - J.O. du 2-4-2009

ESR - DGES A4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 mars 2009, Natalia Smirnova, déclarée admise à titre étranger à la session 2005 du concours d'entrée à l'École normale supérieure de Cachan, est nommée élève fonctionnaire-stagiaire, en deuxième année, à compter du 30 août 2007.